

8^{ème} GRAND-PRIX DU GOLF DE TOURAINE

Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre 2017

Golf de Touraine

Château de la Touche, 37510 Ballan-Miré

02 47 53 20 28

golf.touraine@wanadoo.fr

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Cette épreuve est classée Grand Prix

Cette épreuve est non-fumeur

Ce règlement complète le règlement général des Grands prix

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux

Article 1 – FORMULE DE JEU

Le Grand-Prix 2017 est ouvert aux joueurs et joueuses amateurs français s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » et licenciés à la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue, titulaires du certificat médical de non contre indication à la pratique du jeu de golf en compétition enregistré par la Fédération Française de Golf avant la date limite des inscriptions, à jour de ses droits d'engagement à tous les grands prix antérieurs et remplissant tous les critères sportifs d'inscription.

Stroke-Play-Brut : 18 trous le samedi 23 Septembre 2017.
 18 trous le dimanche 24 Septembre 2017.

Classement sur le total des 36 trous.

En cas d'égalité pour le 1^{er} prix brut, il sera joué un Play-Off en "mort soudaine" sur les trous 17 et 18 le dimanche 24 Septembre 2017.

Article 2 – SERIES, MARQUES DE DEPART ET NOMBRE DE JOUEURS

Une série Messieurs
Une série Dames

Départs : blancs
Départs : bleus

Le nombre total des engagés sera limité à **110** (dont 27 joueuses et 12 wild-cards). Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en privilégiant d'abord les joueur(se)s étranger(e)s non licencié(e)s en France et classé(e)s dans les 2000 premiers du WAGR ou dans les 1500 premières du WWAGR, les joueurs de catégories Minimales, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index en respectant le nombre de dames.

Article 3 – DROITS D'ENGAGEMENT

(la journée d'entraînement du vendredi 22 Septembre 2017 est comprise)

- | | | |
|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| - Adultes | | 80 euros |
| - Joueurs de 19 à 25 ans | (nés entre 1992 et 1998) | 40 euros |
| - Joueurs de moins de 18 ans | (nés en 1999 ou après) | 40 euros |
| - Membres du Club | | 30 euros |

Article 4 – CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Samedi 9 septembre 2017 à 12 heures

Les inscriptions devront être envoyées au Golf de Touraine accompagnées du règlement comme stipulé dans l'article 5. Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

Article 5 – INSCRIPTIONS

Uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au mercredi 7 septembre, seront adressées à :

*Golf de Touraine
Château de la Touche, 37510 BALLAN-MIRE*

Article 6 – TIRAGE DES DEPARTS

Les horaires de départs seront communiqués le Mercredi 20 septembre 2017.

Les départs se feront au trou n°1.

Les départs du 1^{er} tour se feront par tranches horaires selon les recommandations fédérales

Les départs du 2^{ème} se feront par ordre inverse des résultats du 1^{er} premier tour.

Article 7 – PRIX

Le classement du Grand-Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe.

Les 2 premiers Messieurs et les 2 premières Dames seront récompensés.

Article 8 – REMISE DES PRIX

Dimanche 24 Septembre 2017, au club-house du Golf de Touraine, dès la fin du 2^{ème} tour, par Michel JALU, Président du Golf de Touraine.

La remise des prix sera suivie d'un cocktail.

Article 9 – COMITE DE L'EPREUVE

Michel JALU, Président du Golf de Touraine,

Raphaël ARNOULT, Directeur du Golf de Touraine,

1 membre désigné de la Commission Sportive.

1 arbitre de Ligue

Arbitres : 1 arbitre de Ligue désigné par la Ligue du Centre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur à celui prévu au règlement particulier.